

DELIBERATION DD2024_122

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	54
Votants	68
Pouvoirs	14

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES ET MESURES DIVERSES À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, M. LEGAY, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. SUDREAU donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. MARSAC donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES ET MESURES DIVERSES À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux réalise chaque année une délibération budgétaire modificative dite « de fin d'exercice » afin de procéder à l'ajustement des crédits budgétaires.

Que les détails des projets de décisions modificatives soumises au vote du conseil sont présentés dans deux documents annexés au présent rapport :

- les maquettes budgétaires officielles par chapitres et articles
- le détail des mouvements par politiques publiques et opérations

Que les données synthétiques du présent rapport sont présentées en millions d'euros et en opérations réelles.

LE BUDGET PRINCIPAL

NATURE	Budget 2024	proposition DM	Budget total	évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	66,16	0,41	66,58	0,6 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	59,04	0,02	59,06	0,0 %
<i>Intérêts de la dette</i>	1,25	0,15	1,41	12,1 %
<i>Epargne brute courante</i>	5,87	0,28	6,15	4,8 %
<i>cessions d'actifs</i>	1,81	-	1,31	-72,2 %
<i>Epargne brute</i>	7,68	-	6,65	-13,4 %
<i>Capital de la dette</i>	4,17	0,13	4,30	3,2 %
<i>Epargne nette</i>	3,51	-	2,62	-25,5 %
<i>Ressources propres d'investissement</i>	20,20	0,18	20,39	0,9 %
<i>Emprunts</i>	15,72	-	13,32	-15,3 %
<i>Dépenses d'Investissement</i>	31,10	-	27,59	-11,3 %
<i>Total du budget</i>	95,56	-	92,35	-3,4 %

Evolution des crédits de fonctionnement :

Considérant que les crédits de fonctionnement évoluent peu (stables). Toutefois l'évolution supérieure des recettes aux dépenses entraîne une amélioration de l'épargne brute courante¹ de 4,8 % soit 280 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Considérant que les prévisions de recettes de fonctionnement progressent de l'ordre de 410 000 € principalement du fait de :

- 320 000 € de crédits supplémentaires pour les crèches
- 241 000 € de DGF supplémentaire
- 94 000 € de reprise sur provisions suite à l'extinction d'une contentieux avec le SMDE
- 80 000 € de crédits supplémentaires pour les piscines

Que les recettes fiscales sont corrigées à la baisse de 400 000 € notamment du fait d'une seconde notification de produit de TVA à 18 337 000 € soit 438 000 € de moins qu'au budget primitif (et 830 000 € de moins que la première notification du mois de mars).

les dépenses de fonctionnement

Considérant qu'hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement évoluent peu (+19 000 €). Toutefois il y a des mouvements importants au sein de l'enveloppe budgétaire :

Qu'ainsi les dépenses liées à l'économie sont revues à la baisse de 8,6 % (-352 000 € du fait d'une révision à la baisse de la subvention à l'office de tourisme et d'une bascule en section d'investissement de la subvention à Digital Valley).

Que les crédits liés aux transitions et à l'environnement sont en repli de 6,9 % (-152 000 € dont 101 000 € concernant le traitement des eaux pluviales). A l'inverse, ceux liés aux services à la population sont majorés de 1,7 % (+316 000 €) essentiellement du fait d'une hausse des charges dans les centres de loisirs (+143 000 €). Les frais liés aux compétences administratives augmentent de 186 000 € (Aliénor, l'agglomération joue les jeux).

Que la masse salariale est estimée à 22 387 000 €, en progression de 0,4 % (+ 100 000 €) par rapport au budget primitif.

Que les intérêts de la dette progressent sensiblement de 152 000 (+12 %), du fait de la réalisation d'emprunt assez tôt dans l'année, qui génère des frais financiers dès 2024.

Evolution des crédits d'investissement :

les dépenses d'investissement

Considérant que les dépenses d'investissement hors dette étaient prévues à hauteur de 31 100 000 € au budget primitif. La décision modificative présentée les réduit de 3 520 000 €, les mesures présentées dans le projet de loi de finances appelant à la prudence.

Que c'est surtout sur les compétences piscines (- 1 140 000 €) et routes (- 1 646 000 €) que les dépenses baissent sensiblement.

Qu'il est à noter à ce stade qu'en fonction des réalisations budgétaires, des mouvements de crédits pourront être opérés entre les différentes compétences afin de disposer d'un taux de réalisation le plus important possible.

¹Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20241114-DD2024_122-DE

DD2024_122
S'LO

Considérant qu'hors emprunt, les recettes d'investissement baissent de 1 130 000 €, du fait principalement du décalage de recettes sur la vente des terrains d'EPICENTRE suite à un contentieux sur un permis de construire.

Qu'au final, l'emprunt budgétaire d'équilibre est prévu à hauteur de 13 318 000 € en repli de 2 403 000 € (- 15%).

Régularisations comptables

Considérant que plusieurs opérations patrimoniales du budget principal n'ont pu être soldées en comptabilité. En effet, au gré des fusions et des extensions de territoires, l'applicatif HELIOS crée des éléments d'actifs agrégés qui n'ont pu être rattachés à un bien physique existant. Cela détériore l'indice de qualité comptable du Grand Périgueux.

Pour y remédier il est proposé au Conseil, sur proposition du comptable de la DDFIP, de solder ces opérations par le débit du compte 1068.

Qu'ainsi il est proposé de solder :

La fiche inventaire 208041411 par débit du c/ 1068 pour 98 980,70 €

La fiche inventaire 2817338 par le débit du c/ 1068 pour 556,99 €

La fiche inventaire 281788 par le débit du c/ 1068 pour 22 354 €

Les comptes 458x13 par le débit du c/ 1068 pour 5118 €

Qu'enfin, 15 204 000 € d'écritures de régularisations de TVA sont inscrites au budget, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, suite à la communication par les services fiscaux du coefficient d'assujettissement partiel d'ALIENOR. Pour des questions de lisibilité, et comme elles n'influencent pas sur les équilibres budgétaires, elles ne sont pas retracées dans le tableau présenté plus haut.

LE BUDGET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

<i>NATURE</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>proposition DM</i>	<i>Budget total</i>	<i>évolution du budget</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	4,00	-2,56	1,44	-64,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	5,78	-2,09	3,69	-36,2%
<i>Intérêts de la dette</i>	0,03	0,00	0,03	0,0%
<i>Capital de la dette</i>	0,26	0,00	0,26	0,0%
<i>solde intermédiaire</i>	-2,07	-0,47	-2,54	22,8%
<i>Emprunts</i>	0,66	0,47	1,13	70,8%
<i>Participation budget principal</i>	0,00		0,00	
<i>Résultat</i>	-2,73	-0,94	-3,67	34,4%

Considérant que du fait des décalages de certaines opérations d'aménagement et de ventes, les crédits budgétaires diminuent sensiblement, de 2,56 M€ en recettes et 2,09 M€ en dépenses.

Que ce budget prévisionnel affiche un résultat commercial déficitaire compte le remboursement de la dette. Ce budget s'équilibre par un emprunt à hauteur de 1,13 M€.

Que parmi les évolutions notables de la décision modificative on note :

- en dépenses, une diminution des crédits pour l'aménagement de cré@vallée est (- 620 000 €), des moulineaux (-290 550 €), de cré@vallée Nord (- 191 000 €), de fayard (166 115€) ou des rebières (-152 260 €).
- les produits de cessions sont réajustés au vu de la prolongation des délais de vente sur Cré@vallée (- 1 200 000 €) et péri ouest (- 1 091 000 €).

LE BUDGET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

<i>NATURE</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>proposition DM</i>	<i>Budget total</i>	<i>évolution du budget</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,49	-0,01	0,49	-1 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,14	0,03	0,17	25 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,09	0,01	0,10	16 %
<i>Epargne brute courante</i>	0,27	-0,05	0,22	-20 %
<i>cessions d'actifs</i>	0,06	-0,06	0,00	-100,0 %
<i>Epargne brute</i>	0,21	-0,11	0,10	-54,2 %
<i>Capital de la dette</i>	0,18	0,00	0,18	0 %
<i>Epargne nette</i>	0,03	-0,11	-0,08	-342 %
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	0,28	0,23	0,51	85 %
<i>Emprunts</i>	7,74	0,35	8,10	5 %
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	12,52	0,41	12,94	3 %
<i>Total du budget</i>	12,92	0,46	13,39	4 %

Considérant qu'en fonctionnement, les dépenses évoluent peu, si ce n'est pour la réalisation de travaux de toitures sur un bâtiment.

Que les dépenses d'investissement sont revues légèrement à la hausse concernant la Gendarmerie de Vergt, pour laquelle 233 000 € de subventions supplémentaires sont inscrites.

LE BUDGET DES MOBILITÉS

NATURE	Budget 2024	proposition DM	Budget total	budget
Recettes de fonctionnement	14,90	0,00	14,90	0,0%
Dépenses de fonctionnement	10,66	0,13	10,79	1,2%
Intérêts de la dette	0,49	0,00	0,49	0,0%
Epargne brute (RF-DF)	3,76	-0,13	3,63	-3,4%
Capital de la dette	1,74	0,00	1,74	0,0%
Epargne nette	2,02	-0,13	1,89	-6,3%
Recettes d'Investissement hors emprunt	9,40	0,24	9,64	2,5%
Emprunts	4,12	-2,51	1,61	-61,0%
Dépenses d'Investissement hors dette	9,87	-2,40	7,47	-24,3%
Total du budget	22,76	-2,27	20,48	-10,0%

Considérant qu'en fonctionnement, les dépenses et les recettes progressent peu.

Qu'en revanche la section d'investissement supporte en dépenses de nombreuses modification de crédits. Globalement les dépenses d'investissement sont orientées à la baisse de 2 400 000 M€ (-24,3%), principalement du fait de la diminution des crédits sur le centre opérationnel des mobilités (-1 932 000 €) ou pour le paquet ferroviaire (-448 000 €)

Que l'emprunt d'équilibre est réajusté en conséquence à 1 610 000 € (-24,3 %).

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

NATURE	Budget 2024	proposition DM	Budget total	évolution du budget
Recettes d'exploitation	5,36	0,00	5,36	0,0 %
Dépenses d'exploitation	2,86	0,05	2,91	1,8 %
Intérêts de la dette	0,63	0,00	0,63	0,0 %
Epargne brute (RF-DF)	1,87	-0,05	1,82	-2,8 %
Capital de la dette	1,98	0,00	1,98	0,0 %
Epargne nette	-0,11	-0,05	-0,16	47,3 %
Recettes d'Investissement hors emprunt	3,19	0,57	3,76	17,8 %
Emprunts	4,22	-0,96	3,27	-22,6 %
Dépenses d'Investissement hors dette	6,66	-0,44	6,22	-6,6 %
Total du budget	12,13	-0,39	11,75	-3,2 %

Considérant que suite à la décision modificative, l'autofinancement est en repli de 2,8 % (soit moins 50 000 €). en section d'exploitation, les crédits évoluent très peu.

Qu'en section d'investissement, l'emprunt d'équilibre est revu à la baisse de presque 1M€ tant du fait de la diminution des dépenses de 0,44 M€ (cette diminution concerne principalement les

réhabilitations) que de l'augmentation des recettes de 0,570 M€ (Saltgourde, Bas Chamiers).

Qu'à la demande du comptable, il est proposé de régulariser les comptes 4584 par le débit du c/ 1068 pour 209 030,27 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les délibérations modificatives des budgets principal, ZAE, immobilier d'entreprise, assainissement et mobilité ;
- Autorise le comptable à passer les écritures de régularisation mentionnées dans le présent rapport.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 27/11/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 27/11/2024	Périgueux, le 27/11/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU